



Numéro de l'acte	2017-51- URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

QUESTION N°2017-51

URBANISME : Cession des parcelles A 1525 et A 1690 sises à l'entrée du Marais

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis du service des Domaines du 21 mars 2017,

Considérant, que la Commune d'Arques est propriétaire des parcelles cadastrées section A 1525, d'une contenance de 84 m², et A 1690 d'une contenance de 134 m², sises à l'entrée du Marais,

Ces deux parcelles sont situées en zone UD au Plan Local d'Urbanisme (zone de densité moyenne, affectée essentiellement à l'habitat et aux activités qui en sont le complément).

Or, elles sont occupées par les propriétaires riverains suivants :

- Madame Marie-Thérèse VERGRIETE épouse CASTELAIN, domiciliée 32 rue des Cévennes à Arques,
- Madame Catherine LOTHE et Monsieur Jean-Marc PECRO, domiciliés 55 rue de Lorraine à Arques,
- Madame Muriel BUNNENS et Monsieur Robert HERTSOEN, domiciliés 53 rue de Lorraine à Arques,
- Madame Virginie OFFRE et Monsieur Jérémy WAEGHE, domiciliés 51 rue de Lorraine à Arques.

La Commune d'Arques entend régulariser cette situation.

En date du 21 mars 2017, une estimation des parcelles a été réalisée par les services de France Domaine, relevant le prix du bien à hauteur de 6€ le m², soit 1 308 €.

Les propriétaires riverains ayant entretenu ces parcelles pendant de nombreuses années, la Commune leur a donc proposé :

- que la cession de ces parcelles soit effectuée à l'euro symbolique, avec dispense de paiement,
- que les frais de géomètre soient pris en charge par la Commune d'Arques pour des modalités pratiques, puis qu'ils soient refacturés à tous les acquéreurs,
- que les frais de notaire soient à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de passer outre l'avis du service des Domaines du 21 mars 2017 et de décider la cession des parcelles cadastrées section A 1525 et A 1690, situées à l'entrée du Marais, à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, conformément au plan figurant en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à intervenir dans l'acte à signer,
- d'autoriser Madame le Maire à régler les frais de géomètre et de facturer cette dépense auprès de Madame Marie-Thérèse VERGRIETE épouse CASTELAIN, Madame Catherine LOTHE et Monsieur Jean-Marc PECRO, Monsieur Muriel BUNNENS et Monsieur Robert HERTSOEN, Madame Virginie OFFRE et Monsieur Jérémy WAEGHE,
- de confier à la SCP COCKENPOT MERVEILLE GERONNEZ LOBRY-COCKENPOT (36, rue Allent, BP 20033, 62 501 Saint-Omer CEDEX) la rédaction de l'acte authentique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 11 Avril 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Affiché le 12 Avril 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 05 avril 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Absent non excusé :

Roxanne VASSEUR PEPE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.